

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de CUBLAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Marc BRUT, Maire.

Date de convocation : 29.10.2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16 Présents : 13 Absents : 3 (dont 2 procurations) Votants : 15

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL - M. GILET - M. VIGNOT –
Mme VALLAT - M. BONNEFOND – Mme ROPARTZ - Mme BONDU – Mme LAJUGIE - Mme BOUZIDI -
M. LACOSTE - Mme MATHOU-CHAUVINIAT.

Absents : Mme ROUX (procuration à M. VIGNOT) - M. BOUTON (procuration à M. BRUT) - M. DE SOUSA.

Secrétaire de séance : Mme MATHOU-CHAUVINIAT Gaëlle.

2024-75 Objet 2 : Tarifs du cimetière communal pour 2025.

M. le Maire propose de réévaluer les tarifs pour 2025 ainsi qu'il suit :

Concession nouvelle ou reprise perpétuelle			
Simple		370.00 €	
Double		620.00 €	
Ensemble cinéraire			
Columbarium	Case de 4 places	670.00 €	Durée : 30 ans
	Case de 6 places	1 000.00 €	
Jardin cinéraire	Cavurne 1,5 m x 1m	630.00 €	
Jardin du souvenir	Forfait gravure	120 €	

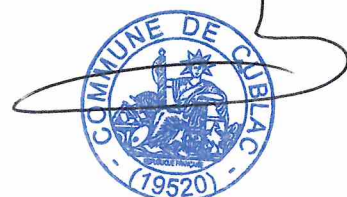
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer** les tarifs comme précisés ci-dessus, à compter du **1^{er} janvier 2025** ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Jean Marc BRUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211906607-20241106-2024-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024